

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Jilian MILLET, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Marc de CLAVIERE à Stephen GAUTIER, Ophélie MOREL à Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON à Eliane RAVISTRE

Secrétaire de séance : Michel VUGNON

Date de convocation : 01/02/2024

En début de séance, présentation par les co-responsables Marie-Pierre MOREL et Catherine FIGUET de l'activité de la bibliothèque municipale. La bibliothèque compte huit bénévoles actuellement. Les permanences d'ouverture au public sont désormais le mercredi de 9h30 à 11h30 et le samedi de 9h30 à 11h30. L'adhésion est gratuite et chaque lecteur, en plus des livres, peut visionner gratuitement deux films par mois.

Les classes de l'école primaire et maternelle viennent régulièrement.

La bibliothèque projette la mise en place d'un partenariat avec les associations locales et organisera des événements, dont : rencontre-dédicace avec Danièle ROUMI le 29/03/2024, la « Grande Lessive » (installation éphémère nationale) le 25/05/2024.

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 08/01/2024.

2. FINANCES

Délibération n° 2024-02-004 : remboursement des frais de déplacement des bénévoles

Le Maire rappelle que les collaborateurs occasionnels, ou bénévoles, apportent régulièrement une contribution effective au service public de la commune dans un but d'intérêt général, soit conjointement avec des agents publics (fleurissement), soit spontanément (bibliothèque municipale, bénévoles du four). Ces bénévoles peuvent être amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements, en particulier pour suivre des formations. Il propose la prise en charge par la collectivité des frais engagés à l'occasion de déplacements temporaires avec un véhicule personnel, et des frais de repas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, vu le décret 2007-23 du 5 janvier 2007 relatif à la prise en charge par les collectivités locales des frais de transport des agents territoriaux et vu l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques, autorise le

remboursement des frais de déplacement des collaborateurs occasionnels. Les trajets réalisés avec un véhicule personnel, d'une distance minimum de 20 km aller-retour, sont indemnisés selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux et aux taux en vigueur. Les repas sont indemnisés de manière forfaitaire à hauteur de 15,00 €/repas sur présentation des justificatifs de paiement. La prise en charge de ces frais sera effectuée uniquement en cas d'indisponibilité du véhicule communal et sur décision préalable de l'autorité territoriale. Le remboursement sera réalisé par mandat administratif sur présentation par l'agent d'un formulaire récapitulatif des déplacements. Le Conseil donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles.

Délibération n° 2024-02-005 : budget principal – ouverture anticipée des crédits d'investissement

Le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été encore adopté, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser. Il précise que la somme des crédits ouverts à la section d'investissement du budget 2023, déduction faite des crédits afférents au remboursement de la dette et des restes à réaliser, s'élève à 419 134 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, vu le code général des collectivités territoriales et vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 3 300 €, soit moins de 25% de 419 134 €, ainsi qu'il suit :

- Défibrillateur pour les pompiers : 1 360,56 €
- Sièges secrétariat de mairie : 599,00 €
- Radiateur école primaire : 540,00 €
- Panneaux signalisation routière : 797,45 €

Le Conseil précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024.

Délibération n° 2024-02-006 : budget assainissement – assujettissement à la TVA

Le Maire propose au Conseil Municipal l'assujettissement du budget annexe Assainissement au régime fiscal de la TVA, en prévision du transfert de compétence Eau Assainissement à la Communauté de Communes de la Dombes en 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vu les dispositions du code général des Impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales et vu le décret n°2015-1763 du 24 décembre 2015, décide d'assujettir le budget annexe assainissement collectif au régime fiscal de la TVA et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'assujettissement du budget Assainissement à la TVA et à signer tout document relatif à ce dossier.

3. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Salle polyvalente : le maire présente à l'assemblée le planning de l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente. La consultation pour trouver un maître d'œuvre sera lancée en Semaine 8. Les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries devraient se dérouler en 2025. L'enveloppe financière pour ces travaux est estimée à 428 000 € HT.

ASSAINISSEMENT

Le Maire informe l'assemblée qu'une consultation sera lancée en Semaine 7 pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif des voies : Route de la Bresse, Rue des Mûres, Route de Servas, Route de la Dombes, Route de Neuville-les-Dames, Rue de la Source, Rue de la Croix. Il s'agit de la création de 1 220 ml de canalisations d'eaux usées et d'installation de branchements, à réaliser à partir de mai 2024. Le chantier se déroulera sur environ une année.

4. CADRE DE VIE

URBANISME

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 31/01/2024, à savoir :

Dossiers en cours d'instruction :

- **Déclaration préalable :**
 - DUPATY Sébastien : remplacement portail
 - GARAMPON Yann : emplacement menuiseries et installation pompe à chaleur

- **Permis de construire :**
 - GAEC DE LA BUISSONNIERE : construction bâtiments de stockage
 - VANG Adrien : construction garage
 - GAEC PORTE DE LA DOMBES : extension stabulation

Projet LOGIDIA – Route de Neuville-les-Dames : Daniel MOREL informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu le 02/02/2024 avec LOGIDIA pour l'aménagement de la Place du Tilleul. Par ailleurs, LOGIDIA se charge de la réfection d'une partie du trottoir devant l'immeuble.

Stephen GAUTIER rappelle qu'une rencontre a eu lieu avec LOGIDIA pour faire un premier point des candidatures pour les logements (un T2 et cinq T3 dont quatre duplex). LOGIDIA a reçu à ce jour peu de demandes. La commune a publié l'offre de logements par Newsletter. La commission d'attribution est fixée au 18/03/2024.

Evolution du PLU : Jérôme LACOUR donne le compte rendu de sa rencontre avec l'entreprise DEMEURES RHONE-ALPES, mandatée par M. DEGLETAGNE, propriétaire d'un terrain situé en zone 1AU (à urbaniser) dans le secteur Nord du bourg. Par ailleurs, reprise de contact avec M. CATHELAND, qui souhaite vendre du terrain en zone 1AU en face de la salle polyvalente. Le Conseil municipal est favorable à la présentation par les promoteurs de ces projets.

Immeuble délabré : Daniel MOREL informe l'assemblée qu'un nouveau courrier recommandé a été adressé aux propriétaires demandant le diagnostic de sécurité de l'immeuble sis 4 route de la Bresse.

AMENAGEMENT

Unité de méthanisation territoriale : la commission Cadre de Vie informe l'assemblée qu'une information a été reçue de la SEMOP BIO ENERGIES BEAUJOLAISES. Une unité de méthanisation implantée dans le Rhône sera mise en exploitation fin 2024. La commune de Condeissiat serait concernée par une surface prévisionnelle d'épandage de 41 hectares. La commission Cadre de Vie émet des réserves, notamment en raison de la nature des boues à épandre et de la distance que doivent parcourir les boues entre l'unité et notre commune. Le Conseil municipal décide de demander l'accès à ce dossier pour analyse et afin d'exprimer un avis lors de l'enquête publique.

Terrain en herbe salle polyvalente : Jérôme LACOUR rappelle que la commission attend actuellement le devis pour édifier une clôture en rondins autour du terrain, afin de le protéger de la circulation automobile. Cela aura une incidence sur le déroulement de la Fête Patronale, car les forains ne pourront plus installer leurs caravanes à cet endroit. Il est décidé de provoquer une réunion sur place avec les associations qui contribuent à la Fête Patronale afin de déterminer les zones pouvant être attribuées aux caravanes des forains.

Vidéosurveillance : est évoqué le problème de vitesse excessive dans le centre village. Il est rappelé la nécessité d'installer au moins quatre caméras aux entrées du bourg.

Terrains :

- Cimetière : Daniel MOREL contactera de nouveau le propriétaire de la parcelle et l'exploitant agricole dans le cadre de l'acquisition éventuelle d'une bande de terrain destinée à créer une aire de stationnement.
- Ecole primaire de la Source : le bornage pour l'achat de cette bande de terrain est programmé le 29/02/2024.

COMMUNICATIONS

Antenne GSM : à la suite des fortes pluies de cet hiver et aux inondations au pied de l'antenne, un busage a été réalisé par l'entreprise et l'eau s'écoule correctement. En revanche, une tranchée traversant la Route de Servas serait également à reprendre.

En ce qui concerne la téléphonie, la mise en service technique de l'antenne se déroule actuellement. Un réseau amélioré mais fluctuant est attendu pendant la période de réglage des paramètres, soit entre le 22 février et fin mars 2024.

5. ENFANCE JEUNESSE

VIE SCOLAIRE

Voyage scolaire 2024 : La commune verse chaque année au Sou des Ecoles une participation au voyage scolaire. La participation 2024 sera à déterminer en commission finances en fonction du plan de financement prévu par le Sou des Ecoles.

PEP01 : cet organisme peut proposer des aides solidaires aux parents qui rencontrent des difficultés financières (cantine, voyage scolaire ...) La commune verse annuellement une subvention. En revanche, l'école doit adhérer et les parents d'élèves sollicités en début d'année scolaire pour adhérer à l'organisme. Une subvention spécifique destinée aux PEP01 sera mise en place pour 2024. Ainsi, les parents sollicitant un soutien de l'organisme pourront s'adresser au directeur de l'école.

PERISCOLAIRE

Centre de Loisirs : le maire rappelle qu'il est demandé au Centre de Loisirs de présenter au Conseil municipal avant la fin de l'année scolaire leur projet d'ateliers du samedi matin dans sa globalité (objectifs, incidences sur les coûts, frais de personnel ...).

Association Cantine Scolaire : la dissolution de l'association étant prévue le matériel qui sert encore actuellement pour la préparation des repas a été valorisé par la commission Enfance Jeunesse à 816,00 €. Le matériel restant sera retiré par l'association.

Restaurant scolaire : lors de la séance, un point à mi-année scolaire est fait du fonctionnement du restaurant scolaire :

Comportement des élèves : les agents territoriaux qui encadrent la cantine interpellent la commission Enfance Jeunesse sur le comportement de certains élèves lors du temps méridien. La commission Enfance Jeunesse étudie actuellement les réponses à apporter dans de telles situations.

Remplacement des enseignants absents : Carine RIGOLLET rappelle que l'Education Nationale ne garantit pas le remplacement des enseignants absents. Le directeur de l'école reçoit souvent le matin même confirmation d'un remplacement éventuel et il informe à son tour immédiatement les parents. L'incertitude de remplacement génère plusieurs problèmes : l'organisation à la dernière minute d'un système de garde par les parents, l'impossibilité de désinscrire l'enfant de la cantine à J-1 et, par conséquent, la non-distribution des repas aux enfants.

- Information le matin même : Carine RIGOLLET propose que la commune proteste auprès de l'Education Nationale contre le non-remplacement des enseignants et les remplacements annoncés le matin même.
- Désinscriptions cantine : Lors d'une absence récente pour maladie de l'enseignante de la classe PS-MS, faute de remplacement et/ou faute de confirmation de remplacement/non-remplacement dans les temps, 21 repas enfant ont été perdus. Certains parents ont posé réclamation auprès de la commune, car ils étaient dans l'impossibilité d'annuler l'inscription à la cantine la veille. Le Conseil municipal décide de prendre en charge ces repas. Il décide ainsi qu'une telle prise en charge exceptionnelle est subordonnée aux deux conditions : une absence de l'enseignant dont le remplacement n'est pas assuré par l'Education Nationale et l'impossibilité pour les parents d'annuler le repas à J-1 avant 11h00.
- Non distribution des repas aux enfants : Les repas sont reçus et réchauffés en barquettes non-individuelles. La cantinière est tenue de tout chauffer compte tenu du conditionnement. Selon le plan de maîtrise sanitaire émis par notre fournisseur RPC, le reste du produit préparé non consommé à l'issue du service doit être éliminé. Le Conseil municipal décide donc d'appliquer cette règle. Par conséquent, aucune nourriture non consommée pendant le service ne peut être ni conservée, ni emportée.

ANIMATIONS

Jeunes de 11 à 21 ans : Carine RIGOLLET informe le Conseil que la prochaine animation à destination des jeunes de Condeissiat est programmée le 09/02/2024. Une veillée intercommunale sera également organisée le 19/02/2024 à Châtillon-sur-Chalaronne. Un covoiturage sera proposé.

Junior Association : un représentant du Réseau National des Juniors Associations est venu présenter cette structure qui promeut l'engagement des jeunes, notamment en offrant une démarche permettant aux jeunes de 11 à 18 ans de mettre en place des projets.

6. ECONOMIE SOCIAL

ECONOMIE

Bâtiment commerce : Daniel MOREL confirme que le compromis de vente a été signé le 23/01/2024.

Marché hebdomadaire : Eliane RAVISTRE informe l'assemblée que le primeur est actuellement absent du marché pendant plusieurs semaines. A la demande des commerçants, le Conseil municipal décide de suspendre le marché jusqu'au retour du primeur. La commission travaille actuellement sur une proposition de lieu pour la suite de ce marché.

SOCIAL

Octobre Rose : la commission évoque de nouvelles idées pour cette manifestation, dont l'édition 2024 est programmée les 12 et 13/10/2024.

Stephen GAUTIER félicite à nouveau la commission pour la réussite de la première édition en 2023.

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Compte rendu du Conseil communautaire du 17/01/2024

Daniel MOREL donne le compte rendu de la séance, au cours de laquelle ont été abordés les sujets suivants : avancement de la zone d'activités de Mionnay, attribution de subventions au Centres Sociaux et aux crèches et l'embauche de personnel intercommunautaire.

Rencontre avec la Préfète de l'Ain : Stephen GAUTIER informe le Conseil municipal que la Préfète est venue à la rencontre de l'exécutif de la Communauté de Communes de la Dombes.

8. QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes : elles auront lieu le dimanche 09/06/2024. Les élus sont priés de se rendre disponibles pour assurer le bureau de vote.

Logo : parmi les différents modèles proposés, le Conseil municipal valide son choix de logo de la commune.

Illiwap : le Conseil municipal souhaite faire vivre cette application mobile d'information au public.

La séance est levée à 23h00